



## CONDITIONS GÉNÉRALES SPRL The Nutshell

### 1. Commande

Chaque commande implique l'acceptation de nos conditions générales.

### 2. Propriété

Le client est responsable des informations, textes, photos et illustrations qu'il fournit à The Nutshell. Il est censé en être le propriétaire ou en acquérir les droits d'auteur. The Nutshell décline toute responsabilité en cas de poursuites pour plagiat ou atteinte aux droits d'auteur.

The Nutshell demeure propriétaire du résultat du service concerné jusqu'au paiement complet de toutes les sommes dues en vertu du contrat (à savoir, notamment, le principal, les intérêts, les frais de transport et de conditionnement, la TVA due et les autres taxes éventuelles, les indemnités, etc.).

### 3. Paiement

Les paiements sont effectués en euros ou dans la devise convenue, net et sans escompte.

La TVA et tous les impôts actuels et futurs, les taxes, les redevances et les frais et charges de quelque nature ne sont pas compris dans le prix et sont toujours à la charge du client.

Les factures sont payables à 30 jours date de facturation. Toute facture impayée à l'échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure, de 15 % par an, avec un minimum de 50,- €, à titre d'indemnité forfaitaire. En outre, des intérêts de retard restent dus à compter de l'échéance. Les paiements en retard seront majorés, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt annuel égal au taux d'intérêt du financement de base de la Banque centrale européenne, majoré de 7 points de pourcentage et arrondi au demi-point de pourcentage supérieur.

En cas de faillite, de dépôt d'une requête dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises, de liquidation judiciaire, de décision volontaire de cessation de fait ou de liquidation de l'entreprise du client, The Nutshell a le droit de dénoncer le contrat et de réclamer une indemnisation du dommage subi par elle, sans qu'une intervention judiciaire ne soit nécessaire à cet effet.

### 4. Responsabilité

The Nutshell décline toute responsabilité en cas de dommages matériels ou physiques subis par le client et/ou ses préposés, pour quelque raison que ce soit, y compris un manquement, une négligence, une erreur ou une faute grave de sa part ou de celle de ses préposés ou de ses fournisseurs. The Nutshell décline en outre toute responsabilité en cas de dommage découlant d'un usage erroné de ses services subi par le client et/ou ses préposés et/ou des tiers.

The Nutshell ne peut en aucun cas être tenue responsable, contractuellement ou pas, des dommages indirects et dommages consécutifs, ainsi que de toute perte de bénéfices ou de revenus, perte de production, perte d'économies, perte de clientèle, perte de contrat, perte de temps, perte de goodwill et perte de réputation, ni de toute revendication introduite par un tiers à l'égard du client. Cette énumération n'étant pas exhaustive.

Dans la mesure où une responsabilité quelconque serait néanmoins retenue, la responsabilité de The Nutshell est limitée au dernier prix annuel en date des services payé par le client.

## **5. Force majeure**

La force majeure conférera à The Nutshell le droit de reporter l'exécution de ses obligations contractuelles pour une durée égale à celle de la force majeure. Si le respect desdites obligations demeure impossible ou est impossible dans un délai raisonnable après le délai de report des services, les deux parties ont le droit de dénoncer le contrat par courrier recommandé, sans que l'autre partie ne puisse prétendre à aucune indemnité et sans préjudice du droit de The Nutshell à exiger le paiement des services déjà réellement fournis.

Est considérée comme force majeure dans le chef de The Nutshell, toute circonstance que The Nutshell n'a pas pu éviter ou empêcher et qui rend impossible l'exécution normale du contrat conclu avec le client. Sont notamment ici visés : guerre, inondation, catastrophes naturelles, incendie, retard ou impossibilité de livraison de biens ou services par des tiers, destructions, dommages ou pannes de moyens d'exploitation de The Nutshell essentiels à la fourniture des services, grève, occupation de l'entreprise et lock-out, mesures des autorités, difficultés de transport, maladie de membres du personnel, pénurie de matières premières, etc. Cette énumération n'est pas exhaustive et est donnée exclusivement à titre d'exemple.

## **6. Droit**

En cas de litige, seuls les tribunaux du lieu d'établissement du siège de The Nutshell sont compétents. Le droit belge s'applique.